

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
--------------------------------------	----------------	---

15	15	13
----	----	----

Séance ordinaire du lundi 09 avril 2018

Date de la convocation : 26/03/2018

Affichage du 16/04/2018
au 18/05/2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi neuf avril, à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH, Maire.

Présents : Yannick EON, Fabrice TISSERAND, Jean-Marc NOBLET, Hervé NIVA, Gérard LEVY, Caroline MOUTIER, Rachel KLEIN-DORMEYER, Pascale RIEDINGER, Sébastien ELOI, Guillaume DUMONT, Ronald STIBLING, Jonathan KAISER.

Excusée : Pascale WEISSENBACH.

Non excusé : Pascal DIEMER.

Secrétaire de séance : Yannick EON

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Vote des taxes locales
02	Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017 du budget lotissement
03	Affectation du résultat du budget lotissement
04	Budget primitif 2018 lotissement
05	Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017 du budget assainissement
06	Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017 du budget principal
07	Affectation du résultat du budget principal
08	Budget primitif principal
09	Attribution du marché pour les travaux du lotissement
10	Réalisation d'un emprunt pour les travaux du lotissement communal
11	Réalisation d'un emprunt pour les travaux 2018 : reporté
12	Travaux à l'église paroissiale
13	Charges du logement de la mairie
14	Ecoles R.P.I. : pas de DCM
15	Demande de subvention à la Région Grand Est pour les travaux d'isolation à l'école maternelle

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 FEVRIER 2018

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

N° 01 - VOTE DES TAXES LOCALES 2017

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, l'augmentation des taux des taxes locales de 2,00 %, pour l'année 2018. A savoir :

- Taxe d'habitation : 16,68 %
 - Taxe foncière bâti : 10,65 %
 - Taxe foncière non bâti : 75,03 %
- /

N° 02 - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION - ANNÉE 2017
COMPTABILITE M14 - LOTISSEMENT :

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2017, qui se monte à 9 840,00 € pour les dépenses et à 9 840,00 € pour les recettes en section de fonctionnement.

Pour la section d'investissement, le montant s'élève à 9 840,00 € pour les dépenses et à 0,00 € pour les recettes.

Résultat de clôture de l'exercice 2017 : **- 9 840,00 €**

/

N° 03 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2017 - BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un déficit de :
- 9 840,00 €.

Les restes à réaliser étant de 0,00 € ; le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à 0,00 € correspondant au besoin de financement réel.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2017 fait apparaître un résultat cumulé de 0,00 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat de clôture N-1	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	+ 0,00 €	- 9 840,00 €	- 9 840,00 €
Exploitation (après affectation)	+ 0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	+ 0,00 €	- 9 840,00 €	- 9 840,00 €

Affectation du résultat d'exploitation :

→ Affectation obligatoire en réserves (c/1068)

(correspondant au besoin de financement réel)

0,00 €

→ Solde disponible en report à nouveau créateur

(reprise ligne 002 en recettes d'exploitation)

0,00 €

Résultat d'investissement (déficit) :

Compte 001 en dépense d'investissement :

9 840,00 €

/

N° 04 - BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif du lotissement de l'exercice 2018, qui s'équilibre à 732 050,00 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à 705 450,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

Soit un budget total de 1 437 500,00 €

/

N° 05 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2017 : BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence de Monsieur Yannick EON, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2017 présenté par le Maire, qui a quitté la salle avant le débat et le vote, arrêté comme suit :

➤ 150,00 € en dépenses d'exploitation et à 0,00 € pour les recettes d'exploitation, soit un déficit de 150,00 €.

➤ 53 220,00 € en dépenses d'investissement et à 81 000,00 € pour les recettes d'investissement, soit un excédent de 27 780,00 €.

Le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le Receveur Municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Les chiffres sont en conformité avec le compte administratif.

/

N° 06 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2017 : BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence de Monsieur Yannick EON, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2017 présenté par le Maire, qui a quitté la salle avant le débat et le vote, arrêté comme suit :

➤ 391 424,76 € en dépenses de fonctionnement et à 540 765,64 € pour les recettes de fonctionnement, soit un excédent de 149 340,88 €.

➤ 396 539,79 € en dépenses d'investissement et à 200 274,93 € pour les recettes d'investissement, soit un déficit de 196 264,86 €.

Le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le Receveur Municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Les chiffres sont en conformité avec le compte administratif.

/

N° 07 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, vu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un déficit de : - 126 801,72 €, pour le budget principal auquel il faut ajouter le résultat d'investissement du budget annexe «assainissement» dissous pour un excédent d'investissement cumulé de 43 532,00 €. Cela porte donc à un résultat d'investissement cumulé consolidé de - 83 269,72 €.

Les restes à réaliser étant de 22 534,00 € ; le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à 105 803,72 € correspondant au déficit de financement réel.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice de 251 710,08 €, auquel il faut ajouter le résultat d'exploitation cumulé du budget annexe «assainissement» pour un déficit de - 150,00 €. Cela porte donc à un résultat de fonctionnement cumulé consolidé de 251 560,08 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat de clôture N-1	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement Commune	69 463,14 €	196 264,86 €	126 801,72 €
Investissement BA «assainissement» dissous au 31/12/2017	<u>15 752,00 €</u> 85 215,14 €	<u>27 780,00 €</u> 168 484,86 €	<u>43 532,00 €</u> 83 269,72 €
Fonctionnement (après affectation)	102 369,20 €	149 340,88 €	251 710,08 €
Réintégration excédent de fonctionnement BA «Assainissement» dissous au 31/12/2017	<u>0,00 €</u> 102 369,20 €	<u>150,00 €</u> 149 190,88 €	<u>150,00 €</u> 251 560,08 €
TOTAL	187 584,34 €	19 293,98 €	168 290,36 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

- Affectation obligatoire en réserves (c/1068) 105 803,72 €
(correspondant au besoin de financement réel)
- Solde disponible en report à nouveau 145 756,31 €
(reprise ligne 002 en recettes de fonctionnement)

Résultat d'investissement (déficit) :

Compte 001 en dépenses d'investissement : 83 269,72 €

/

N° 08 - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif principal de l'exercice 2018, qui s'équilibre à 642 381,36 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à 833 969,72 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

Soit un budget total de 1 476 351,08 €

/

N° 09 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL, ROUTE DE WALTEMBOURG :

Suite à l'ouverture des plis en date du 27 mars 2017, pour les travaux d'aménagement d'un lotissement communal route de Waltembourg, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Retenir l'offre de l'entreprise DIEBOLT de MARMOUTIER, pour un montant de 122 332,00 € HT, soit 146 798,40 € TTC.
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce marché et à tous les documents nécessaires à leur dévolution et leur exécution (avenants, décision de poursuivre etc....) et à effectuer tous les règlements correspondants.

/

N° 10 - RÉALISATION D'UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DU LOTISSEMENT COMMUNAL :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, peut délibérer.

Monsieur le maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 350 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Principales caractéristiques du contrat de prêt-relais :

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 350 000,00 €
- Durée du contrat de prêt : 3 ans
- Objet du contrat de prêt : Préfinancement de la vente de parcelles

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 23 avril 2021

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 350 000,00 € - Versement des fonds : 23 Avril 2018 - Taux d'intérêt annuel : 0,40 %
 Base de calcul des intérêts : 30/360 - Echéance d'intérêts : périodicité trimestrielle -
 Remboursement du capital : in fine - Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 35 jours calendaires.

Commission : Commission d'engagement : 350,00 €, soit 0,10 % du montant du contrat de prêt-relais

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire :

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt-relais décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

/

N° 11 - RÉALISATION D'UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX 2018 : REPORTÉ

/

N° 12 - PRISE EN CHARGE TRAVAUX ÉGLISE :

Le Conseil de Fabrique n'ayant pas les moyens financiers pour payer les travaux de réfection de l'église paroissiale, suite à la tempête survenue le 04 janvier 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- décide de prendre en charge ces travaux,
- approuve le devis de l'entreprise VITRERIE SIEBERING de REYERSVILLER pour un montant de 7 048,65 € HT, soit un TTC de 8 458,38 €,
- donne tous pouvoirs au Maire à l'effet de faire effectuer ces travaux et payer la facture en résultant.

/

N° 13 - CHARGES DU LOCATAIRE DU 1ER ETAGE DE LA MAIRIE :

Le logement du 1^{er} étage de la mairie, sis au n° 01 Rue de l'église, est loué depuis le 1^{er} juin 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de refacturer au locataire la consommation d'eau réelle, selon le compteur mis en place, à chaque réception de facture du Syndicat des Eaux de Wintersbourg

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision et autorise le maire à signer les pièces s'y rapportant.

/

N° 14 - ÉCOLES R.P.I. : Pas de D.C.M.

/

N° 15 - DEMANDE DE SUBVENTION À LA REGION GRAND EST POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION A L'ÉCOLE MATERNELLE - CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE :

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet relatif aux travaux d' :

«Isolation de la toiture et des murs extérieurs de l'école maternelle»

Le devis de Monsieur Nicolas BECKER, Ingénieur, de HENRIDORFF, pour la maîtrise d'œuvre s'élève à 3 690,00 € H.T, soit 4 428,00 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de confier la maîtrise d'œuvre à M. BECKER Nicolas
- SOLLICITE la subvention de la Région Grand Est, dans le cadre de la rénovation énergétique de bâtiments publics communaux
- S'ENGAGE à couvrir dès 2018, la partie à la charge de la commune par inscription au budget primitif.
- CHARGE le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

/

La séance a été levée à 22 heures 45.

ÉMARGEMENTS

KALCH Bernard, Maire :	EON Yannick, 1 ^{er} Adjoint :	TISSERAND Fabrice, 2 ^e Adjoint :
NOBLET Jean-Marc 3 ^e Adjoint :	LEVY Gérard, Conseiller :	KLEIN-DORMEYER Rachel, Conseillère :
NIVA Hervé, Conseiller :	RIEDINGER Pascale, Conseillère :	ELOI Sébastien, Conseiller :
STIBLING Ronald, Conseiller :	DUMONT Guillaume, Conseiller :	DIEMER Pascal, Conseiller : Non-excuse
MOUTIER Caroline, Conseillère :	WEISSENBACH Pascale, Conseillère : Excusée	KAISER Jonathan, Conseiller :